

Appel à candidatures pour une résidence de journalistes de 6 semaines à Grand Quevilly entre le 8 novembre 2022 et fin juin 2023

Votre candidature devra parvenir à la DRAC, à l'adresse eac-dc.drac.normandie@culture.gouv.fr

Avant le 23 septembre 2022, délai de rigueur

Cahier des charges

Avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Normandie, la Ville de Grand Quevilly souhaite accueillir une résidence de journalistes à des fins de médiation et d'éducation aux médias et au numérique.

1. La résidence de journaliste : attendus et objectifs

Une résidence de journalistes est un projet créant les conditions d'une rencontre entre un journaliste professionnel (ou une équipe de journalistes professionnels) et des populations, des élus, habitants, acteurs locaux :

- sur un territoire et dans un contexte donné ;
- dans le respect de l'indépendance du journaliste.

Les résidences de journalistes ont pour vocation de venir en soutien à des projets portés par les territoires, afin de :

- ◆ Aider à la structuration de productions existantes ou à la professionnalisation de démarches de médias de proximité ;
- ◆ Permettre la création de médias temporaires pour travailler sur une problématique de territoire avec ses habitants ;
- ◆ Mettre en place des actions d'éducation aux médias et à l'information auprès des publics mobilisés
 - à travers des ateliers
 - ou via la mise en œuvre de projets éditoriaux ou de médias de proximité ;

Ces résidences devront :

- ◆ Impliquer des journalistes professionnels (indépendants ou intégrés dans une rédaction) en possession d'une carte de presse ;
- ◆ Bénéficier de cofinancements, notamment par les collectivités territoriales.
- ◆ Dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information, être positionnées prioritairement sur le temps extrascolaire ou sur une articulation temps scolaire/temps extra-scolaire ;

- ◆ En milieu urbain, déployer des actions dans les quartiers prioritaires.
- ◆ Proposer des actions qui s'adressent à divers publics avec une priorité pour les jeunes de 6 à 30ans.

Elles sont menées par un journaliste seul ou une équipe/un collectif de journalistes.

Elles peuvent s'appuyer sur une grande diversité de structures d'accueil et/ou partenariales (culturelles, socio-culturelles, éducatives etc.). Un lien privilégié peut être établi avec le réseau des bibliothèques du territoire.

Objectifs :

- ◆ Permettre une compréhension de la fabrique de l'information et aider à son décodage ;
- ◆ Faire découvrir la profession de journaliste et ses enjeux actuels ;
- ◆ Accompagner le développement d'une pratique et d'une réception avertie des différents médias ;
- ◆ Sensibiliser à la liberté d'expression et favoriser la participation des citoyens au débat démocratique en impulsant des coproductions médiatiques concernant les territoires

Modalités de mise en œuvre

◆ **Durée et calendrier de la résidence :**

6 semaines de présence effective, consécutives ou non, à raison de 5 jours par semaine en toute exclusivité. La période de résidence à proprement parler est prévue entre 8 novembre 2022 et fin juin 2023, avec une phase découverte/immersion organisée en amont.

◆ **Temps de préparation :**

Une rencontre autour du travail et de la démarche du journaliste doit être organisée avant le début de la résidence, avec les acteurs du territoire susceptibles de participer au projet. Elle sera suivie d'une phase découverte/immersion d'une durée de 5 jours qui permettra aux journalistes retenus de se familiariser avec le territoire d'action et les différents partenaires locaux : découverte du territoire et de son histoire, temps de rencontre et de rendez-vous avec les acteurs éducatifs sociaux culturels concernés, temps de coordination nécessaire au bon déroulement de la résidence.

Cette rencontre et cette phase d'immersion pourront se dérouler au gré de ce que conviendront ensemble la collectivité, ou personne morale, et le journaliste.

◆ **Conditions financières :**

Le budget disponible pour le coût total employeur de la présence du journaliste (rémunération TTC) est de 10 000 euros. Ceci correspondant à la contribution de la DRAC Normandie. Cette somme sera versée par la collectivité au journaliste qui doit avoir prévu les modalités de sa rémunération au moment de sa candidature (facture émanant d'une personne morale, d'une société de portage, rémunération en droits d'auteurs, etc.)

La collectivité, ou la personne morale, finance le coût de l'hébergement sur le territoire. Elle met à disposition un logement adapté à la durée du séjour et équipé d'un accès à Internet. Les repas restent à la charge du journaliste.

En fonction de la nature du territoire, tout ou partie de ses frais de déplacements peuvent être pris en charge par la collectivité.

Nota bene : s'il n'est pas titulaire du permis B, le journaliste devra être autonome dans ses déplacements.

Cadre juridique :

Une convention spécifiant les engagements respectifs de la collectivité (ou la personne morale) et du journaliste en résidence est signée avant le début de la résidence.

2. Caractéristiques du territoire

Caractéristiques du territoire : *nombre de communes ou de quartiers – dont les quartiers classés en politique de la ville ou les communes classées en ZRR – principales caractéristiques sociaux-économiques, principaux acteurs éducatifs, sociaux et culturels, le cas échéant caractéristiques du réseau de lecture public, médias, médias de proximité ou initiatives d'information locales présents sur le territoire, caractéristiques de la population des 16-25 ans (taux de scolarisation, filière professionnelle, générale ou technologique, inscriptions dans les maisons locales), établissements scolaires et structures de loisirs, et toutes autres informations que la collectivité jugerait utiles à cette photographie du territoire).*

La ville de Grand Quevilly dénombre 26019 habitants en 2021 (c'est la quatrième ville sur le territoire de la métropole Rouen Normandie en terme de population.) sur une superficie de 1111 hectares, comprenant **216 hectares d'espaces verts**, dont **36 hectares de forêt**.

Grand-Quevilly est une ville dynamique, son urbanisation récente présente la particularité d'un habitat essentiellement collectif comprenant 67,31 % de logements sociaux locatifs. En effet, seulement 25,6 % des familles sont propriétaires alors que le taux est de 53 % en seine maritime et 58 % en France.

Le taux de chômage est de 15,2 %, proche du taux départemental de 15 % (8,1% taux national).

On notera aussi que 19,4 % de la population a moins de 18 ans et que les 18/24ans représentent 7 % de la population globale.

La cartographie INSEE découpe le territoire en 11 zones IRIS : Le Bourg, Verdun, Parc des Provinces, Sainte Lucie, Roosevelt Est, Chêne à Leu, Delacroix, Gendarmerie, Plaine de jeux, Le Village scolaire.

La ville de Grand Quevilly possède 2 crèches sur son territoire : la crèche Delacroix et la crèche l'île aux enfants ainsi qu'un RAM, réseau des assistantes maternelles.

Le territoire compte 3 collèges (1300 élèves), 1 lycée général (1300 élèves) et 1 Lycée professionnel (500 élèves) ainsi qu'un Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés / EEAP Tony Larue (32 enfants).

La Ville dispose de 15 écoles, divisé en 6 secteurs scolaires, réparties en 8 écoles maternelles et 7 élémentaires qui accueillent près de 900 enfants en maternelle et 1450 en élémentaire Ces écoles sont équipées de 9 restaurants scolaires qui accueillent 90% des élèves comme rationnaires. Après l'inauguration du nouveau restaurant du village scolaire en 2015, la ville a développé en 2019-2020 des selfs dans toutes les écoles élémentaires.

tableau FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge

	2009	2014
2 à 5 ans	73,4	73,6
6 à 10 ans	96,4	98,9
11 à 14 ans	97,4	99,4
15 à 17 ans	97,8	94,7
18 à 24 ans	43,8	41,2
25 à 29 ans	4,4	4,9
30 ans ou plus	0,6	0,6

Le Centre de loisirs Léo Lagrange accueille des enfants de maternelle et d'élémentaire, Il est doté d'installations sportives à disposition (gymnase, terrain de jeux...). La structure possède une capacité totale de 300 places pour les enfants de 6 à 12 ans, et de 110 places pour les enfants à partir de la moyenne section jusque 6 ans.

Depuis 2015, la ville a créé un accueil de loisirs pour les enfants scolarisés de moins de 4 ans. En 2017, cet accueil s'est structuré pour les enfants scolarisés en toute petite et petite section de maternelle (équipe spécifique, fonctionnement adapté...). Pour répondre aux besoins des familles dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours, il a déménagé sur l'aile périscolaire de l'école maternelle Jean Moulin pour une capacité d'accueil de 56 places.

Le Centre de loisirs accueille plus de 1000 enfants par an (environ 400 maternels et presque 700 élémentaires). Afin de répondre à l'évolution des besoins et des organisations, un accueil spécifique a été mis en place pour les tout-petits suite à la réforme des rythmes scolaires. En 2020 une réflexion a permis d'harmoniser l'ensemble des horaires des structures et de développer la mise en place d'un départ échelonné respectueux des besoins de l'enfant, des enjeux de fonctionnement et de sécurité de la structure et des attentes des familles.

L'Espace Jeunesse Pierre Giovanelli accueille respectivement les adolescents de 12 à 15 ans, de 15 à 17 ans et de 18 à 25 sur un programme d'activités et une offre de service (formation, conseils, PIJ) adaptés à chaque tranche d'âge. Equipement dédié aux 12-25 ans, l'Espace jeunesse s'inscrit dans une démarche pluridisciplinaire. Animation et loisirs, prévention des conduites à risques, citoyenneté et information jeunesse sont autant de champs sur lesquels l'équipe de l'Espace jeunesse œuvre au quotidien. L'espace jeunesse propose 2 studios de répétition et d'enregistrement proposé aux jeunes et à tous les publics.

Destinée aux jeunes du CM2 à la 5ème, la structure « Pass'âge » leur permet de participer à diverses activités adaptées à leur âge durant les vacances scolaires : activités ludiques, sportives et culturelles, mini séjours...

Le Pass'âge accueille les jeunes dans les locaux de l'école Jean Moulin. Ils sont encadrés par des animateurs professionnels de la Ville et par des animateurs qualifiés spécifiquement recrutés pour chacune des sessions

Le patrimoine sportif est riche d'une réelle diversité de pratique (dojo, salle de tennis de table, gymnases...). S'ajoutent un équipement nautique, des plateaux extérieurs (city stade...), des complexes sportifs (le complexe du Chêne à Leu, le tennis club...).

- 1 salle de danse Charles Calmette

- 9 gymnases : J. Texcier, E. Branly, C. Bernard, M. Bastié, P. Maimberte, E. Tabarly, Géo André, Val de Seine, Milon (Parmi ces équipements, 4 d'entre eux appartiennent au Département ou à la Région)
- Salle Henri Bartlet dédiée au tennis de table uniquement.
- 1 terrain de Rugby au Stade Géo André.
- 2 complexes de football : stade du Chêne à Leu et stade Delaune (4 terrains en herbe) . Le stade du chêne à Leu compte notamment un terrain hybride, 2 terrains synthétiques et 2 terrains en herbe qui permettent de développer les pratiques.
- Un terrain de football à 11 au centre de loisirs
- 2 dojos : Philippe Mainberte et Judo Club
- L'Espace Sesam pour les pratiques corporelles (arts martiaux, fitness, musculation,...)
- 1 piscine municipale
- Autres : 1 skate parc, 2 city stade, 9 plateaux de basket, un Tennis club et des terrains de pétanque (couvert à Géo André et extérieurs à l'Amicale)

Au niveau culturel, la ville dispose de nombreux équipements culturels pour la majorité situés sur l'allée des arcades dans le centre-ville actuel :

- Deux théâtres en délégation de service public (Théâtre Charles Dullin et Centre culturel Marx Dormoy situé au bourg), Le contrat de délégation de service public est en cours de mise en concurrence pour la période 2023 à 2027. Des travaux de rénovation sont prévus pour la période de l'été 2023 à l'été 2025.
3 spectacles par an sont programmés (1 par cycle) et proposés aux écoles avec l'envoi d'un dossier pédagogique. Il est offert à chacune des 15 écoles de la ville, la possibilité pour chaque enfant d'assister à un spectacle par an. Ainsi, au cours de sa scolarité un enfant a pu bénéficier de 8 représentations différentes.
- D'un centre d'art contemporain (la Maison des arts) et d'une artothèque en régie directe. Ce lieu de 160 m² dédié à la diffusion de l'art contemporain comporte aussi deux espaces de 20m² pour l'artothèque. Elle offre un aperçu significatif des différentes pratiques et réflexions esthétiques d'aujourd'hui en proposant 4 expositions annuelles, des résidences d'artistes, des actions de médiation... Dans le cadre des projets de mandat, la ville souhaite obtenir le label Centre d'Art Contemporain d'intérêt national pour cette structure. En 2021, la Maison des Arts a bénéficié de travaux afin de mieux correspondre aux besoins et enjeux climatiques.
- D'une école de musique associative pour presque 400 élèves dont plus de la moitié ont entre 4 et 18 ans. Sont proposées :
 - 17 instruments différents,
 - 26 classes de formation musicale,
 - 14 groupes de pratique collective,
 Tout cela assuré par 26 professeur.e.s spécialisé.e.s
- D'une médiathèque en régie directe qui propose de nombreuses actions :
 - Les Rendez-vous autour de la littérature pour enfant : Soirées pyjama, pour les enfants de 3 à 10 ans / 4 soirées par an, Mangeurs d'histoires (pour les enfants de 4 à 10 ans / 1 à 2 rdv par mois), Raconte-moi une histoire (pour les enfants de 0 à 3 ans / 1 rdv par mois)
 - Animations autour du jeu : A vous de jouer ! (Tout public dès 3 ans), animations autour du jeu de société (rdv mensuel), Jeux vidéo (pour les enfants de 5 à 16 ans / 2 rdv par semaine)
 - Autres : Ciné Mômes – Projection d'un film jeune public (1 projection à chaque vacances scolaires), Ateliers créatifs et participatifs (4 à 8 ateliers par an), 2 à 3 spectacles vivants sont programmés chaque année à destination du jeune public
- Le Zénith de Rouen, établissement d'intérêt métropolitain géré en délégation de service public par la métropole de Rouen Normandie, est situé sur le territoire de Grand Quevilly. A proximité le parc des expositions est lui aussi sur le territoire de la ville de Grand Quevilly.
- Un cinéma multiplexe de 16 salles.

3 ancienne salles de classes ont été réformées pour accueillir des artistes en résidence dans l'école Jean Moulin.

L'ancien centre de tri de La Poste a été acquis par la ville pour le transformer en salle pour l'expression corporelle, à destination des associations notamment.

Pendant la période des études, le lieu est utilisé de manière transitoire pour organiser un événement d'art urbain (festival POST).

La ville organise également un événement pendant l'été pour proposer aux habitants des activités artistiques, culturelles, sportives ou autre. Cet événement appelé « L'été Quevillais » a pour ouverture un festival d'art de la rue comprenant une dizaine de compagnie pour une trentaine de représentations pendant 3 jours.

Par ailleurs, la ville dispose d'une situation topographique particulière :

- La sud 3 sépare la ville en deux avec d'un côté le bourg (centre historique) et les industries, et de l'autre la ville construite après-guerre avec le nouveau centre-ville.
- La seine longe la ville de Grand Quevilly mais elle n'est accessible aux habitants uniquement au niveau du bac de Dieppedalle.
- Un tiers du territoire de la ville est occupé par des usines et entreprises, dont certains en Seveso.

Enfin, en terme de médias, la ville compte peu de propositions :

- Le signal, journal associatif.
- Le journal de la ville : Grand Quevilly Infos
- Des studios de répétitions et d'enregistrements qui pourraient servir pour l'enregistrement de podcast par exemple

3. Problématiques locales et enjeux de la résidence de journaliste :

Les enjeux de la résidence de journaliste sont multiples et concernent de nombreux sujets : Que ce soit la question de l'industrie en ville, des questions climatiques à venir avec la montée des eaux et donc de la Seine, mais aussi la question du métropolisation des territoires et des frontières de la ville.

La question de l'identité et de la singularité de la ville est aussi un enjeu : les habitants sont majoritairement fiers de leur ville mais comment se construit cette fierté ?

Par ailleurs, les jeunes de la ville, comme ailleurs, sont confrontés aux fake news, au complot et une approche des médias avec la présence d'un journaliste peut permettre de prendre du recul et des habitudes d'analyse des informations.

La présence d'un.e journaliste sur le territoire peut répondre à deux des axes de l'appel à projet « Mettre en place des actions d'éducation aux médias et à l'information auprès des publics mobilisés » ainsi que « Permettre la création de médias temporaires pour travailler sur une problématique de territoire avec ses habitants ».

Aujourd'hui, des outils existent (par exemple les deux studios d'enregistrement de l'Espace Jeunesse) et pourraient être utilisés pour la création de médias audio (radio, podcast) avec les jeunes et moins jeunes.

4. Thématiques de travail qui intéressent la collectivité et qui pourraient éventuellement être abordées par le journaliste pendant la résidence, dans le respect de son indépendance :

Voici une liste de questionnements et thématiques qui pourraient être abordés :

- Comment vit-on après la catastrophe Lubrizol à côté d'usines ayant un seuil Seveso très élevé ?
- Quelle est la place des enfants dans une ville vieillissante ?
- Quel positionnement face à une montée des eaux en 2100 ?
- Qu'est ce qui caractérise l'identité quevillaise ? comment se construit cette fierté de vivre à grand Quevilly ?
- Le positionnement d'une ville périphérique à l'ère de la métropolisation : cela pose la question des frontières (sociales et physiques), des mobilités (et de la place de la voiture).
- Comment s'emparer de la participation citoyenne à l'échelle de la ville et quels sont les enjeux ?
- Comment mettre en œuvre l'égalité femme/homme et notamment dans les espaces publics ?

La ville est évidemment ouverte à toute proposition du journaliste sur un axe ou des axes de travail qui pourraient répondre aux enjeux d'éducation aux médias et de meilleure compréhension de son territoire et de son environnement.

5. Conditions d'accueil du journaliste : *hébergement, transport, restauration etc.*

La ville dispose d'un logement destiné à accueillir les artistes ou personnes en résidence dans la ville. C'est un hébergement comportant 4 chambres, une cuisine équipée, une salle et un salon. Ce logement pourra accueillir le/la journaliste lors de la résidence. (Cf. livret d'accueil du logement Jaurès). Il se situe dans le bourg (centre historique de la ville), il est l'ancien logement de fonction de l'école Jean Jaurès. Le parc Bouttard se situe en face de ce logement.

En ce qui concerne les transports, la ville peut mettre à disposition un vélo électrique, ou une voiture le temps de sa présence sur le territoire. Par ailleurs, un réseau de transport en commun existe sur le territoire (Métro, bus...)

Pour la restauration, le/la journaliste pourra être autonome dans la réalisation de ses repas grâce à la cuisine existante dans le logement.

Le service culture dispose d'une agente dédiée à la médiation et à l'accueil artiste, cette personne sera l'interlocutrice du/de la journaliste pour organiser ses venues sur le territoire. Elle pourra par ailleurs mettre en relation le//la journaliste avec les différents interlocuteurs.rices de la ville.